

La Liberté
d'expression
entre jeunes |
Où est la limite ?

Fiche pédagogique

La liberté d'expression

1/ Tout le monde PENSE et personne n'a le droit de voir ce qu'on pense

2/ Chacun EXPRIME ce qu'il pense et ressent à sa façon : la musique, par exemple, est un mode d'expression

3/ On a le droit de S'EXPRIMER publiquement, sans demande d'autorisation, sans censure préalable.

Un droit fondamental

La liberté d'expression est un droit fondamental.

Elle vaut également pour défendre des idées minoritaires.

Mais cette liberté n'est pas absolue : elle a des limites.

Art. 17 de la Convention des droits de l'homme :

Dans certains cas, les gens ne peuvent pas utiliser la liberté d'expression : notamment dans les cas d'invitation à la haine, à la violence, au racisme, à la discrimination, ...

Les menaces, les calomnies sont également punies par la Loi.



Qualités à développer, notamment sur les médias, réseaux sociaux, internet :

La tolérance, c'est accepter des choses qui ne plaisent pas

Qu'importe la qualité des propos ... « C'est bête ! »

Qu'importe le bon ou le mauvais goût ... « C'est moche ! »

Qu'importe le ton dur ou provoquant, parfois excessif ... « Ca ne se fait pas ! »

L'esprit critique, c'est faire preuve de doute rationnel, développer la capacité de penser par soi-même

L'ouverture d'esprit, c'est avoir de la curiosité, de l'intérêt et de la compréhension pour des idées différentes des siennes

La communication, c'est être capable de parler en « je », d'écouter, de poser des questions, ... Attention, le « tu » tue... Parle pour toi et pas à la place des autres.

L'humour, c'est être capable de prendre les choses insolites avec détachement

